

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) est évaluée à 154,6 milliards d'euros en 2017 (1). Elle a doublé depuis 1980, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,9%. Durant la même période, le **produit intérieur brut** (PIB) a crû de 1,8% en moyenne par an. La part de la DIE dans le PIB progresse de 6,5% en 1980 à 6,7% en 2017 après avoir atteint 7,7% à la fin des années 1990 (2). Lors de la crise de 2009, cette part augmente sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB (7,1% en 2009 et 7,0% en 2010). Entre 2011 et 2017, elle se stabilise autour de 6,7%.

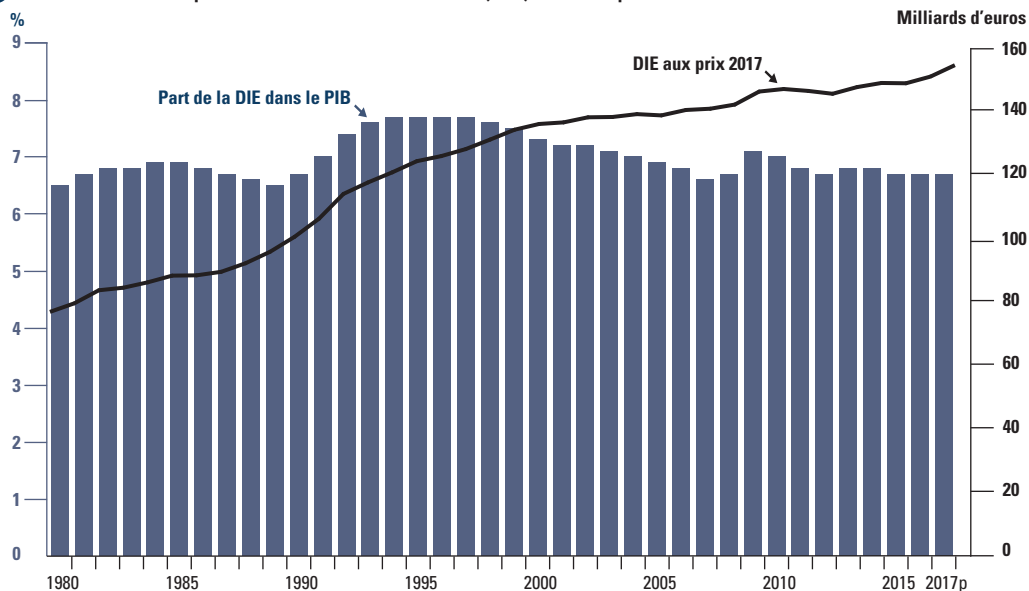
La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4).

Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît de 29,2% en 1980 à 26,6% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré au cours des années récentes. En 2017, elle retrouve pratiquement son niveau de 1980.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0% de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 38,8% en 2016 et 2017.

La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue sur la période, passant de 15,1% de la DIE en 1980 à 20,3% en 2017 mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB



► **Champ** : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2017, la DIE s'élève à 154,6 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,7% du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

© DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2017 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.07 ; 18.29.
 - Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements
 - *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

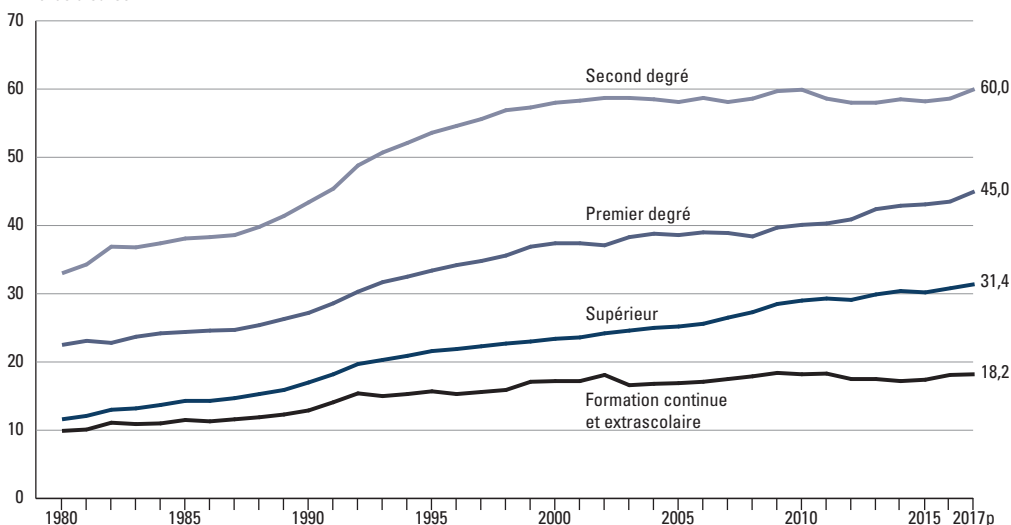
	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	150 061	154 584
DIE (millions d'euros, prix constants estimation aux prix 2017)	77 038	100 585	136 136	138 837	147 118	148 880	151 048	154 584
% du PIB	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,7	6,7

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, au prix 2017

Milliards d'euros



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017p
Premier degré	29,2	27,1	27,5	27,8	27,2	28,9	28,8	29,1
Second degré	42,9	43,2	42,6	41,9	40,7	39,1	38,8	38,8
Supérieur	15,1	16,9	17,2	18,1	19,7	20,3	20,4	20,3
Formation continue	11,6	11,6	11,0	10,2	10,4	9,9	10,2	10,1
Extrascolaire	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

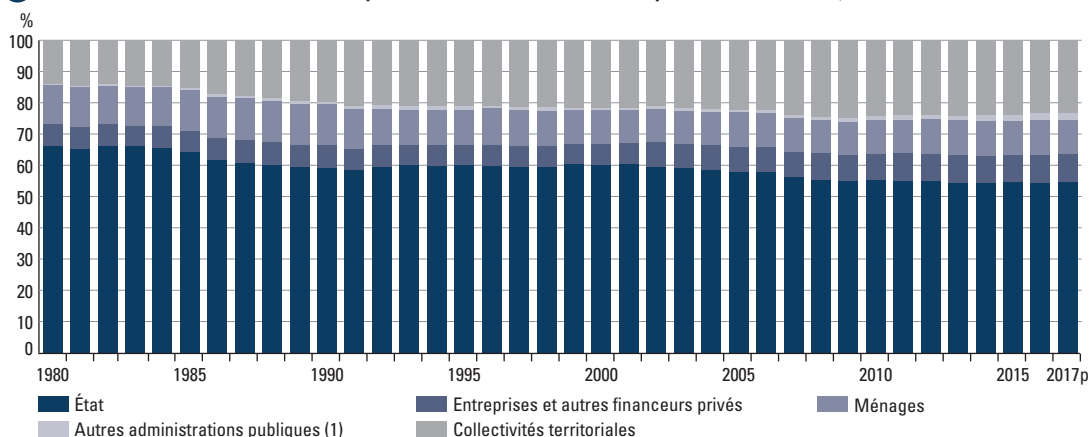
En 2017, l'État assure 54,7% du **financement final** de la **dépense intérieure d'éducation** (DIE). Il en reste le premier financeur devant les collectivités territoriales, destinataires de transferts de compétences successifs. La part des collectivités territoriales dans la DIE s'est ainsi fortement accrue, passant de 14,0% en 1980 à 23,4% en 2017 (1). Les autres financeurs sont les ménages (11,2%), les entreprises (8,7%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue, et les autres administrations publiques (2,0%) (2).

En **financement initial**, c'est-à-dire avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part

de l'État est encore plus importante (57,4%) (3). À l'inverse, la part des ménages est plus faible (7,7%). Les autres administrations publiques, en particulier les caisses d'allocations familiales avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire, contribuent à hauteur de 3,1% au financement initial de la DIE.

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (132,2 milliards d'euros en 2017, soit 85,5% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 7,2%. Le reste finance essentiellement l'administration générale (2,3%), les achats de fournitures et manuels scolaires (1,9%) et les transports scolaires (1,8%) (4).

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série).
1. Voir « Précisions ».

© DEPP

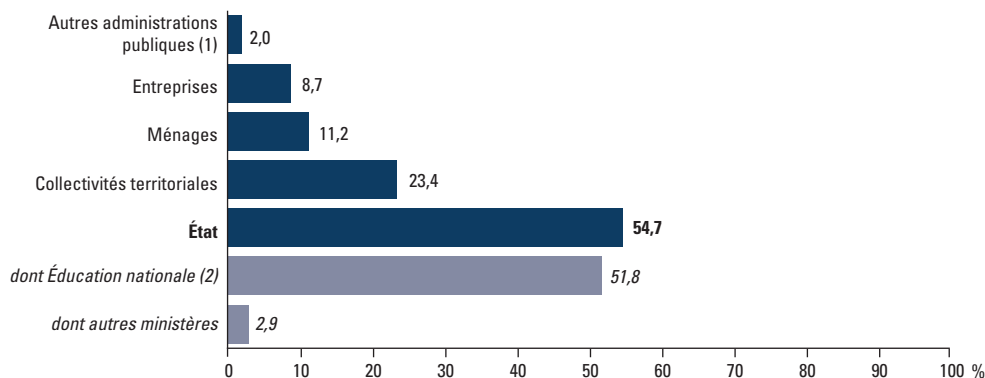
Précisions

Autres administrations publiques - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.07 ; 18.29.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2017, en %



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Voir « Glossaire ».

2. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

© DEPP

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2017, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	51,8	54,1
Autres ministères (2)	2,9	3,4
Total État	54,7	57,4
Collectivités territoriales	23,4	23,3
Autres administrations publiques (3)	2,0	3,1
Ménages	11,2	7,7
Entreprises et autres financeurs privés	8,7	8,5
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 243 millions d'euros en 2017.

3. Voir « Précisions ».

4 Le financement des activités d'éducation en 2017, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	23 434	87	23 521	12 201	351	988	1	37 062
	Second degré	34 933	1 231	36 164	10 026	294	1 801	1 158	49 443
	Enseignement supérieur (4)	15 874	1 945	17 819	2 890	1 082	2 950	2 791	27 532
Enseignement de type extrascolaire (5)		448	811	1 259	4 328	1 209	2 111	9 255	18 161
Total dépense intérieure d'enseignement		74 689	4 074	78 763	29 445	2 935	7 849	13 205	132 197
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 552	172	1 724	3 840	112	5 351	75	11 102
	Médecine scolaire	731	–	731	17	–	–	–	749
	Orientation	311	0	311	12	1	7	1	333
	Administration générale	2 800	296	3 096	309	4	12	140	3 560
Achats de biens et services liés	Transports scolaires	–	–	–	2 348	–	491	–	2 839
	Fournitures et livres scolaires	–	–	–	183	–	2 784	–	2 967
	Habillement, leçons particulières	–	–	–	–	–	837	–	837
Total dépense intérieure d'éducation		80 084	4 542	84 626	36 154	3 051	17 331	13 421	154 584

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 243 millions d'euros en 2017.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

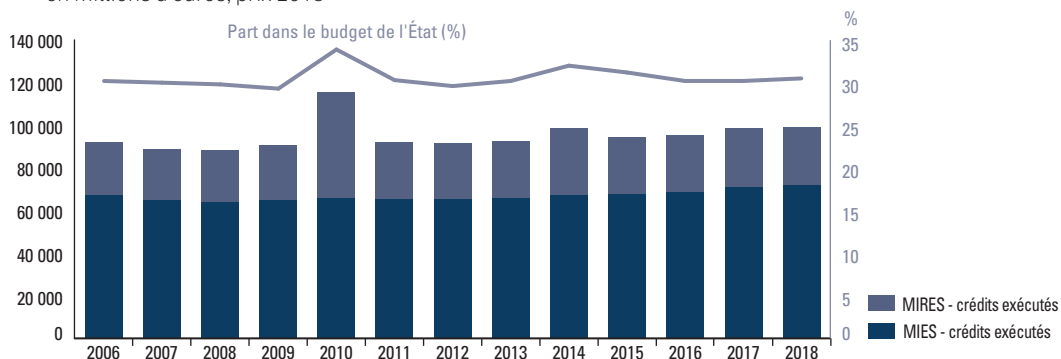
Le budget des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) ». Les crédits votés pour 2019 au titre de ces deux missions s'élèvent à 101,1 milliards d'euros de dépenses, soit 30,4 % du budget de l'État et 4,2 % du PIB. Ces parts sont relativement stables depuis 2006, année de passage à la Lof (1).

En 2019, 72,8 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, soit 1,6 % de hausse par rapport aux crédits exécutés en 2018 (2). Les évolutions par programme des crédits demandés en 2019 font apparaître une augmentation plus forte pour le programme 230 « Vie de l'élève » (+ 4,9 %) (3). Ce programme représente 7,8 % des crédits de la MIES.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 13,6 milliards d'euros pour 2019 soit une hausse de 1,6 % par rapport aux crédits exécutés en 2018. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », avec 2,7 milliards d'euros en 2019, sont en hausse de 1,9 %.

Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2019 pour les « autres programmes » progressent de 3,6 % pour se situer à 11,6 milliards d'euros, cette augmentation favorisant les programmes 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » et 193 « Recherche spatiale ».

1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans le budget de l'État, en millions d'euros, prix 2018



Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

Lecture : en 2018, les crédits exécutés de la MIES et de MIRÉS s'élèvent à 99 240 millions d'euros (courbe avec l'échelle de gauche) ce qui représente 30,5 % du budget de l'État (bâtons avec l'échelle de droite).

© DEPP

Précisions

Champ - La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte. Ce champ ne correspond donc pas à celui figurant en 10.01, 10.02, 10.04 et 10.05 qui n'inclut que la recherche universitaire.

Produit intérieur brut (PIB) - L'estimation du PIB pour 2019 est issue de la note de conjoncture de l'Insee, publiée en juin 2019, qui a retenu une hypothèse d'évolution de + 1,3 % en volume et + 1,2 % en prix.

Évaluation aux prix de 2018 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, LFI 2019 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et enseignement supérieur.

2 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2016 à 2019, en millions d'euros, prix courants

Missions interministérielle (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2019 (3)	Évolution 2019/2018 (%)
	2016	2017	2018		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	67 728,5	70 328,8	71 661,1	72 811,2	1,6
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIREs)	26 076,7	27 201,7	27 578,6	28 260,6	2,5
Ensemble	93 805,2	97 530,4	99 239,7	101 071,8	1,8
Part dans le budget de l'État (%) (4)	30,2	30,2	30,5	30,4	
Part dans le PIB (%) (5)	4,2	4,2	4,2	4,2	

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère en charge de la défense.
5. Voir « Glossaire ».

© DEPP

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2016 à 2019, en millions d'euros, prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2019 (3)		Évolution (%) 2019/2018
	2016	2017	2018	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	20 443,4	21 573,8	22 000,9	22 542,8	31,0	2,5
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	31 466,2	32 436,3	32 916,8	33 196,6	45,6	0,9
Programme 230 : Vie de l'élève	4 905,6	5 167,6	5 418,0	5 682,3	7,8	4,9
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 255,4	7 477,2	7 564,5	7 600,5	10,4	0,5
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 287,7	2 277,6	2 331,1	2 322,0	3,2	-0,4
Sous total scolaire MENJ	66 358,3	68 932,4	70 231,4	71 344,3		1,6
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 370,3	1 396,4	1 429,7	1 466,8		2,6
Total mission « Enseignement scolaire »	67 728,5	70 328,8	71 661,1	72 811,2	100,0	1,6

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2019 (3)		Évolution (%) 2019/2018
	2016	2017	2018	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 707,0	5 931,4	6 084,2	6 191,7	21,9	1,8
Établissements d'enseignement privés (action 4)	76,4	76,7	79,7	81,9	0,3	2,8
Bibliothèques et documentation (action 5)	449,2	456,3	464,3	449,5	1,6	-3,2
Recherche universitaire (action 17)	3 789,9	3 832,4	3 857,8	3 937,9	13,9	2,1
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	113,9	121,9	129,6	125,4	0,4	-3,3
Immobilier (action 14)	1 131,5	1 116,5	1 157,2	1 262,8	4,5	9,1
Pilotage et support du programme (action 15)	1 539,4	1 598,5	1 631,6	1 565,4	5,5	-4,1
Total programme 150	12 807,5	13 133,6	13 404,4	13 614,5	48,2	1,6
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 176,8	2 229,8	2 222,2	2 255,0	8,0	1,5
Aides indirectes (action 2)	241,8	265,7	272,0	286,1	1,0	5,2
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	47,6	55,9	59,3	60,6	0,2	2,2
Pilotage et animation du programme (action 4)	80,6	92,3	97,0	99,8	0,4	2,8
Total programme 231	2 546,9	2 643,7	2 650,6	2 701,5	9,6	1,9
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	324,0	329,7	339,9	352,8		3,8
Autres programmes : 172, 186, 190 à 193	10 398,3	11 094,7	11 183,8	11 591,8	41,0	3,6
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	26 076,7	27 201,7	27 578,6	28 260,6	100,0	2,5

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.
 2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
 3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
 4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.
- Note :** pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

© DEPP

Les producteurs d'éducation exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (147,9 milliards d'euros en 2017) (1).

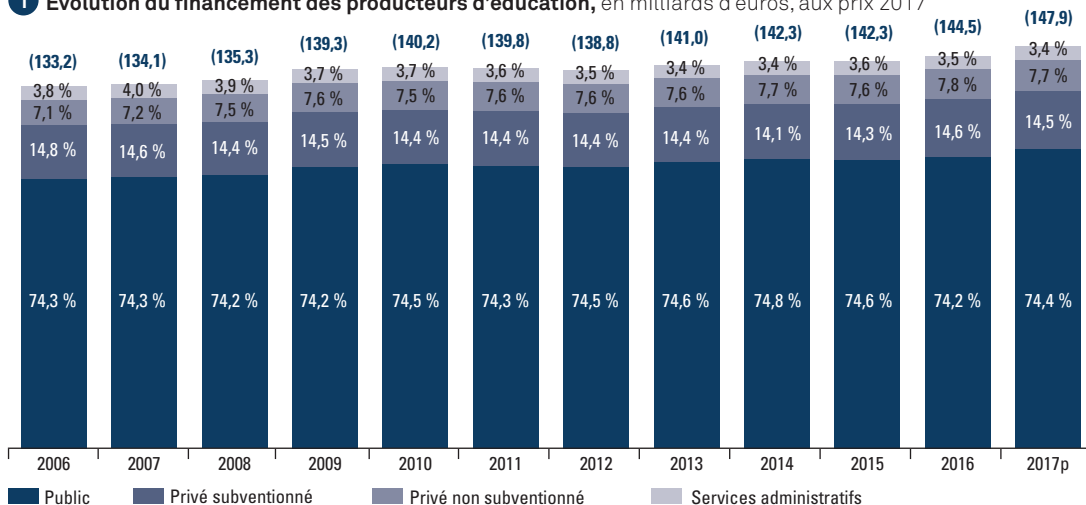
Ces ressources financent les établissements publics (74,4% en 2017), les écoles et les **établissements privés subventionnés** (14,5%), les écoles et les **établissements privés non subventionnés** (7,7%) et les **services administratifs et organismes publics** (3,4%) (2). Cette structure est globalement stable depuis 2006.

En 2017, les écoles maternelles et élémentaires publiques bénéficient d'un financement de 38,8 milliards d'euros (3). La part des collectivités territoriales est importante (37,9% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (56,3%) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 47,6 milliards d'euros en 2017, dont 73,3% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 20,4%. Les établissements privés subventionnés sont financés pour 64,2% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 24,9% par les familles.

En 2017, les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les ménages et les financeurs privés.

1 Évolution du financement des producteurs d'éducation, en milliards d'euros, aux prix 2017



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

► Lecture : en 2017, 147,9 milliards d'euros ont été mis à disposition des producteurs d'éducation, dont 74,4% pour le secteur public.

© DEPP

Précisions

Services administratifs et organismes publics - Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

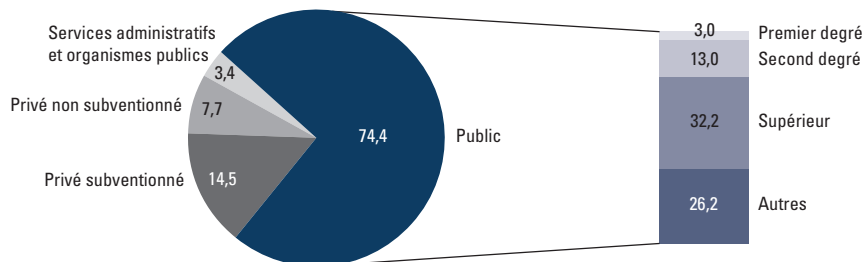
Autres administrations publiques - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés,

et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.07 ; 18.29.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Répartition du financement selon le producteur en 2017, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : 26,2% du financement est alloué au premier degré des établissements publics du premier degré.

© DEPP

3 Financement des producteurs d'éducation en 2017- Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires	21 759	74	21 833	14 718	351	1 901	—	38 803
Collèges et lycées	34 071	828	34 900	9 717	385	2 048	566	47 616
Centre de formation d'apprentis	7	107	114	279	15	11	260	680
Universités	11 159	244	11 404	571	718	341	1 040	14 074
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 699	1 407	3 106	938	255	160	720	5 178
Centres de formation artistique	—	—	—	1 505	—	—	—	1 505
Centres d'enseignement spécial	260	178	438	19	1	9	4	470
Organismes d'enseignement à distance	101	—	101	—	—	47	14	162
Organismes de formation extrascolaire (4)	103	340	443	543	289	52	233	1 558
Total établissements publics d'enseignement	69 159	3 178	72 338	28 288	2 013	4 569	2 837	110 046
Écoles maternelles et élémentaires	1 867	—	1 867	710	—	937	—	3 514
Collèges et lycées	5 384	562	5 946	860	0	2 305	148	9 260
Centres de formation d'apprentis	0	29	30	504	28	20	464	1 046
Établissements d'enseignement supérieur	77	59	135	184	7	872	511	1 709
Organismes de formation extrascolaire (4)	119	201	320	1 493	548	360	3 218	5 940
Total établissements privés subventionnés	7 447	852	8 298	3 752	584	4 494	4 341	21 469
Écoles maternelles et élémentaires	—	—	—	—	—	194	—	194
Établissements du second degré	—	—	—	—	—	203	24	226
Centres de formation d'apprentis	—	8	8	730	41	30	697	1 507
Écoles supérieures	—	—	—	—	62	1 400	304	1 766
Organismes de formation extrascolaire (4)	—	171	171	486	344	1 635	5 036	7 672
Total établissements privés non subventionnés	—	180	180	1 216	447	3 462	6 060	11 365
Total producteurs d'enseignement	76 606	4 210	80 816	33 256	3 044	12 525	13 238	142 880
Services administratifs et organismes publics	3 477	333	3 810	367	7	694	183	5 061
Total	80 084	4 542	84 626	33 623	3 051	13 219	13 421	147 941

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

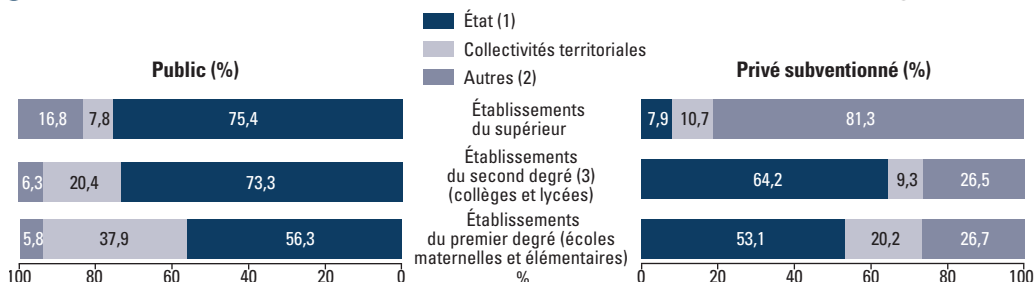
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 243 millions d'euros en 2017.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la formation continue.

© DEPP

4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2017, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. État = MENJ-MESRI + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Y compris STS et CPGE.

© DEPP

Avec une progression de près de 1,7 % par an en prix constants depuis 1980, la **dépense par élève ou étudiant** atteint 8 690 euros en 2017 (1) (2). Dans le premier degré, contrairement aux autres niveaux, la hausse se poursuit sans interruption depuis 2010, en lien avec un taux d'encadrement accru et la création du corps de professeurs des écoles.

Dans le premier degré, le coût par élève de préélémentaire est supérieur à celui d'un élève d'élémentaire (3). La présence des Atsem contribue à accroître la dépense pour un élève de maternelle.

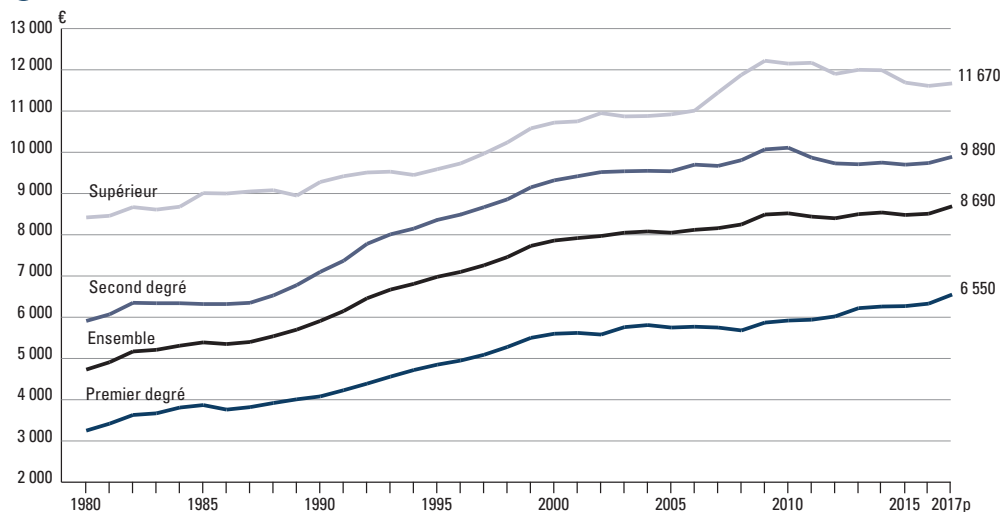
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, lui-même inférieur à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement

dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants. De plus, les lycéens en enseignement professionnel sont moins nombreux par classe que dans l'enseignement général, où les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont aussi moins importantes.

Dans le supérieur, les différences de coûts entre les formations universitaires et les classes de type CPGE ou STS proviennent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, plus de 80 % de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, prix 2017



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

© DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2017 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Atsem - Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.07 ; 18.29.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, prix 2017

Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017p
Préélémentaire	n.d.	3 610	5 440	5 540	5 860	6 440	6 560	6 800
Élémentaire	n.d.	4 310	5 650	5 890	5 960	6 170	6 190	6 400
Premier degré (1)	3 260	4 080	5 600	5 750	5 920	6 270	6 330	6 550
Formations en collège	n.d.	6 190	8 050	8 480	8 700	8 510	8 560	8 710
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 030	10 940	10 790	12 010	11 080	11 040	11 060
Formations professionnelles en lycée	n.d.	9 780	12 260	12 050	12 760	12 370	12 390	12 730
Second degré (2)	5 910	7 100	9 320	9 540	10 110	9 700	9 740	9 890
Premier et second degrés (1) (2)	4 450	5 520	7 400	7 550	7 870	7 870	7 920	8 110
STS	n.d.	n.d.	14 290	14 830	14 690	13 720	13 870	14 210
CPGE	n.d.	n.d.	16 010	16 410	16 150	15 210	15 410	15 760
Universités (3)	n.d.	n.d.	8 950	8 990	10 930	10 520	10 280	10 330
Supérieur (4)	8 420	9 280	10 720	10 920	12 150	11 690	11 610	11 670
Coût moyen tous niveaux	4 730	5 910	7 860	8 050	8 520	8 480	8 510	8 690

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série, Public + Privé.**

1. Y compris l'enseignement spécial.

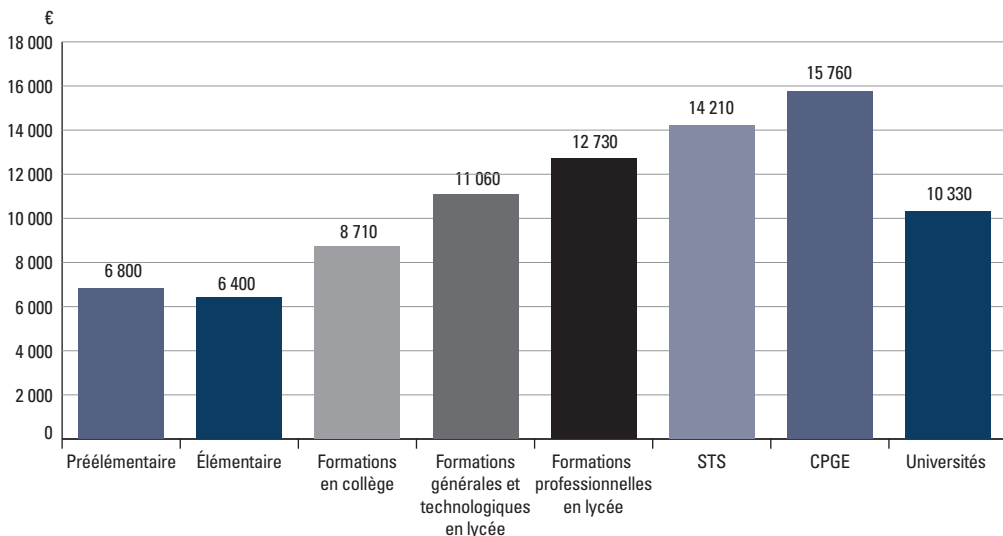
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

© DEPP

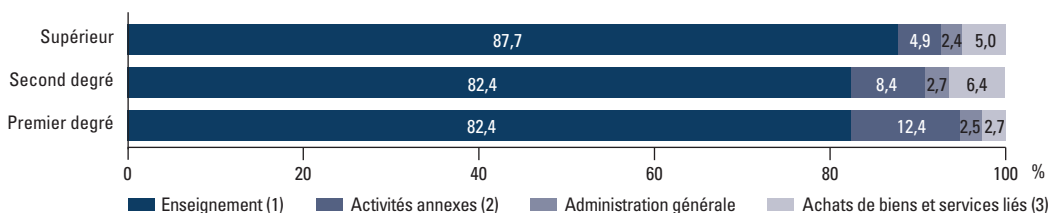
3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, en 2017



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.**

© DEPP

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2017, en %



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.**

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

© DEPP

Différentes aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant de l'aide directe atteint 814,5 millions d'euros en 2018 (3).

En 2018-2019, 1 444 600 jeunes – en France métropolitaine et dans les DOM –, soit 25,6% des élèves du second degré, bénéficient d'une **bourse nationale** (2). Proportion plus marquée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 29,2% contre 12,1%.

Le pourcentage de boursiers varie peu du collège (25,5%) au lycée (25,7%). Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel (37,3%) est supérieur à celui des boursiers de l'enseignement général et technologique (20,8%).

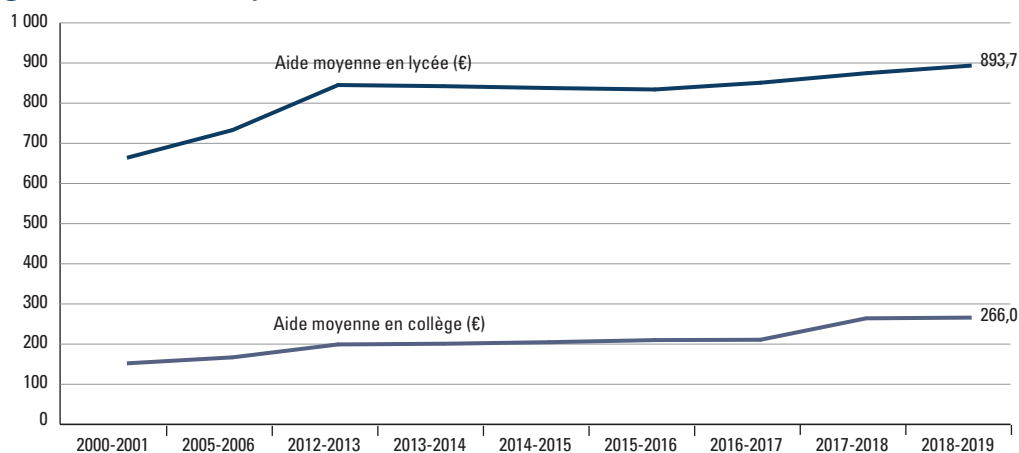
Les **bourses nationales de collège** concernent 852 000 jeunes et 592 000 jeunes bénéficient d'une **bourse nationale de lycée**.

Globalement, la part des élèves **boursiers du second degré** varie peu : +0,1 point entre 2019 et 2018 toutefois, le taux des boursiers de lycée augmente alors que celui des collèges stagne.

L'aide moyenne en lycée progresse depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1) (4). La forte progression des mentions « bien » et « très bien » au DNB entraîne une augmentation des bourses au mérite : 136 600 bénéficiaires pour une dépense de 92,9 millions d'euros (3).

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une **allocation de rentrée scolaire**, pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans (4). Modulé selon l'âge, le montant de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,04 milliards d'euros en 2018 (3).

1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers, en euros courants



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

© DGESCO

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2018-2019 :

- bourse de collège : le montant annuel est de 105 € pour l'échelon 1, 288 € pour l'échelon 2 et de 453 € pour l'échelon 3 ;

- bourse de lycée : le montant annuel varie de 435 € pour l'échelon 1 à 921 € pour l'échelon 6 ;
- bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 € pour l'échelon 1 à 1 002 € pour l'échelon 6 ;
- prime à l'internat : le montant annuel est de 258 €, en collège et en lycée ;
- prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 €.

Source

MENJ-DGESCO, Enquêtes sur les bourses.

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2018-2019

	Effectifs de boursiers en 2018-2019			Part des élèves boursiers en 2018-2019 (%)			Part des élèves boursiers en 2017-2018 (%)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 105 euros	316 209	42 397	358 606						
Échelon 2 : 288 euros	196 785	20 817	217 602						
Échelon 3 : 453 euros	258 520	17 426	275 946						
Total collège	771 514	80 640	852 154	29,4	11,3	25,5	29,6	11,3	25,7
Primes à l'internat au collège	3 063	2 053	5 116						
Formations professionnelles en lycée	210 405	31 355	241 760	40,7	24,1	37,3	40,2	23,9	36,9
Montant moyen boursier (€) (2)	715	671	710						
Primes d'équipement	38 476	3 724	42 200						
Bourses au mérite	7 971	1 660	9 631						
Primes à l'internat	23 769	2 387	26 156						
Primes de reprise d'études	82	40	122						
Formations générales et technologiques en lycée	305 964	31 400	337 364	23,9	9,2	20,8	23,2	9,0	20,2
Enseignement général	222 930	24 342	247 272	21,6	8,4	18,7	21,0	8,1	18,2
Montant moyen boursier (€) (2)	672,66	645,93	670,03						
Primes d'équipement	28	2	30						
Bourses au mérite	100 940	12 491	113 431						
Primes à l'internat	11 734	1 559	13 293						
Primes de reprise d'études	21	4	25						
Enseignement technologique	83 034	7 058	90 092	33,1	14,2	29,9	32,3	13,8	29,2
Montant moyen boursier (€) (2)	683,93	639,45	680,45						
Primes d'équipement	9 577	560	10 137						
Bourses au mérite	12 262	1 308	13 570						
Primes à l'internat	5 401	540	5 941						
Primes de reprise d'études	13	5	18						
Total formations en lycée (3)	516 369	62 755	579 124	28,7	13,3	25,5	28,1	13,2	25,0
Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (4)	527 466	64 976	592 442	28,9	13,4	25,7	28,3	13,3	25,2
Total second degré	1 298 980	145 616	1 444 596	29,2	12,1	25,6	29,1	12,1	25,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

2. Montant moyen boursier (€) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

3. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.

4. Niveau collège en lycée : 3^e prépa pro, DIMA en CFA et MFR et 6^e à 3^e en ERA.

© DGESCO

3 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	Montant 2001	Montant 2017	Montant 2018	Évolution 2001-2018 (en %)	
				en € courants	en € constants
Bourses de collège	115 070	222 900	225 327	95,8	54,3
Bourses de lycée (1)	206 853	396 443	406 359	n.s.	
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 122	17 995	n.s.	
Bourses au mérite-lycée (3)	7 055	84 311	92 875	n.s.	
Bourses et primes lycée	379 328	498 876	517 229	36,4	7,4
Prime à l'internat - collège (4)		1 361	1 320		
Prime à l'internat - lycée (4)		12 390	12 262		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			n.s.	
Fonds sociaux (6)	67 900	49 019	58 325	-14,1	-32,3
Total aides directes MENJ	563 336	784 546	814 463	44,58	13,93
Allocation de rentrée scolaire (ARS) (7)	1 233 762	2 023 565	2 042 014	65,51	30,43

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.

2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.

3. Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires et en 2016 avec la suppression des bourses au mérite par commission.

4. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

5. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.

6. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

7. Pour 2017 et 2018 : montant de l'ARS tous régimes confondus.

© DGESCO

4 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants

	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Évolution 2000/2018 (%)
Aide moyenne en collège	152,1	167,0	199,2	200,9	204,8	210,0	210,8	264,2	266,0	74,9
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	821,3	812,5	834,3	840,8	841,0	849,0	852,2	0,08
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 270,7	3 290,6	3 293,7	3 293,7	3 280,1	3 306,4	3 337,8	-0,26
Aide moyenne en lycée	664,0	733,0	845,2	842,3	837,7	834,1	850,9	874,6	893,7	34,6
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	478,3	489,7	498,3	516,8	563,7	584,6	592,4	0,5
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 151,3	2 182,1	2 203,4	2 256,3	2 301,3	2 323,4	2 307,2	4,7
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	2000-2001	2005-2006	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
6-10 ans			358	360	363	363	363	364	368	
11-14 ans	253	263	378	380	383	383	383	384	388	
15-18 ans			391	394	396	396	396	397	401	

► **Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.**

1. Bourses + primes du MENJ, hors fonds sociaux (enseignement public et privé). 2. En milliers.

© DGESCO

En 2017-2018, 730 500 étudiants reçoivent au moins une aide financière (2). Ils représentent 39,3% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

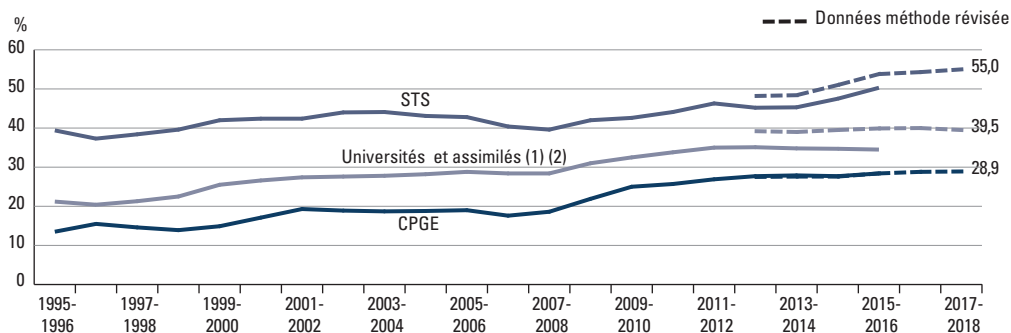
Les **bourses sur critères sociaux**, avec 697 000 étudiants bénéficiaires, représentent 95% des aides financières directes. En 2017, 5 600 étudiants bénéficient d'une allocation spécifique annuelle et 45 800 ont reçu une aide ponctuelle sur l'année, dont 16 250 boursiers sur critères sociaux. En complément de leur bourse, 6% des étudiants reçoivent une aide au mérite, soit 41 700 étudiants.

Plus de la moitié des étudiants dans les sections de techniciens supérieurs et assimilés sont boursiers

(55,0%). Cette proportion est en augmentation continue depuis 2012. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,9%. Il a fortement augmenté depuis 2005 et gagne 0,1 point cette année. À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 39,5%, en baisse de 0,5 point par rapport à 2016 (1). La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (13,5%) et comprise entre 20% et 27% dans les autres filières de formations (formations d'ingénieurs, universités privées, etc.) (3).

Les effectifs de boursiers aux échelons 1 à 5 diminuent tandis qu'ils progressent de 4% à l'échelon 0 et de 2% à l'échelon 7. L'échelon 7 est l'échelon qui correspond à la bourse la plus élevée, d'une valeur de 5 551 euros annuels (4).

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers (BCS) à l'université, en STS et en CPGE, en%



1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

© SIES

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère en charge de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note Flash (ESR) : 19.01.

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2001-2002	2005-2006	2010-2011	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	639 884	655 858	681 078	691 215	696 983
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	33 898	33 876	36 239	39 110	41 666
En % d'étudiants concernés	26,5	28,7	33,4	35,7	34,5	34,8	37,7	37,4
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				36,5	37,2	37,9		
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (2)	488 059	522 242	665 114	664 675	683 647	711 261	719 436	730 487
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	35,7	36,0	36,3		
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				38,0	38,7	39,5	39,2	39,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013-2014.**

© SIES

1. Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du MESRI ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des doubles inscriptions, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée sur les années 2012 à 2017.

2. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2017-2018, 16 250 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle. 1 650 étudiants ont perçu une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	Part de boursiers (%)						Effectifs 2017	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2017 (%)
	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
Université (1)	39,2	39,0	39,5	39,9	40,0	39,5	491 591	12,5
<i>dont : IUT</i>	45,4	45,1	44,5	44,6	43,9	44,4	47 683	10,7
<i>filières ingénieurs</i>	39,0	37,9	38,0	37,2	35,8	35,9	8 866	7,5
CPGE	27,5	27,6	27,6	28,4	28,8	28,9	24 037	6,7
<i>dont : économiques et commerciales</i>	25,3	25,2	25,5	26,9	27,8	28,3	5 281	7,5
<i>littéraires</i>	28,9	29,3	28,7	30,4	31,1	30,0	3 728	6,9
<i>scientifiques</i>	28,0	28,1	28,0	28,5	28,6	28,8	15 028	6,4
STS et assimilées	48,2	48,4	51,0	53,8	54,3	55,0	118 148	19,7
<i>dont : STS production</i>	45,4	45,3	47,2	50,2	50,9	52,2	32 101	17,8
<i>STS services</i>	50,2	50,3	53,2	56,1	56,3	57,7	85 182	21,1
Formations d'ingénieurs hors université	26,0	25,3	24,3	24,1	23,1	23,8	19 721	4,9
Écoles de commerce	14,2	13,7	14,2	14,6	13,8	13,5	16 719	3,9
Grands établissements de type universitaire	19,7	20,5	20,9	21,6	20,3	21,5	5 392	7,4
Universités privées	24,8	24,3	25,0	26,3	26,4	26,9	6 875	5,6
Autres écoles	22,8	22,8	22,4	22,1	21,5	19,4	11 358	5,4
Scolarité à l'étranger (1)	—	—	—	—	—	—	3 142	—
Total bourses	36,7	36,5	37,2	37,9	37,7	37,5	696 983	11,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2017-2018

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel (euros)	Boursiers 2017	Boursiers 2017 (%)	Rappel Boursiers 2016	Boursiers 2016 (%)
Échelon 0	1 009	218 901	31,4	210 128	30,4
Échelon 1	1 669	102 350	14,7	102 962	14,9
Échelon 2	2 513	53 240	7,6	53 817	7,8
Échelon 3	3 218	52 842	7,6	53 673	7,8
Échelon 4	3 924	50 080	7,2	50 630	7,3
Échelon 5	4 505	91 207	13,1	92 446	13,4
Échelon 6	4 778	82 448	11,8	82 475	11,9
Échelon 7	5 551	45 915	6,6	45 084	6,5
Ensemble		696 983	100,0	691 215	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

En 2017-2018, 491 600 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois-quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en **cursus master**, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux (1)**.

La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 39,5%. Cette proportion de boursiers varie selon le niveau d'étude, elle est de 43,4% en cursus licence contre 31,4% en cursus master **(2)**.

Des écarts importants existent entre filière de formation. En cursus licence, les licences Administration

Économique et Sociale (AES) et de Langues se distinguent par leur part importante d'étudiants boursiers (respectivement 52,5 et 49,9%). À l'inverse, les disciplines de santé et la licence de sciences fondamentales possèdent les parts d'étudiants boursiers les plus faibles (34,8 et 38,3%).

En cursus master, trois formations accueillent au moins 40% d'étudiants boursiers : les masters enseignement, et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES. À l'opposé, dans les disciplines de santé (médecine, odontologie et pharmacie) et en sciences fondamentales et applications, seulement le quart des étudiants sont boursiers.

Précisions

Proportion d'étudiants aidés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- *Note Flash (ESR)* : 19.01.

Source

MESRI-SIES/Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars $n+1$) et SISE.

1 Effectifs 2017-2018 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2012 (1)	2014	2015	2016	2017		
					Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	45,4	44,5	44,6	43,9	44,4	10,7	47 683
Licence professionnelle	41,8	44,2	45,1	45,1	43,5	12,9	8 729
Formations d'ingénieurs	39,0	38,0	37,2	35,8	35,9	7,5	8 866
Masters enseignement (2)	43,0	40,2	41,1	42,1	43,1	12,0	15 781
Formations LMD disciplines générales (3)	39,8	40,4	41,0	41,1	41,0	13,8	355 420
Droit, sciences politiques	37,0	37,1	37,9	38,3	38,5	13,4	58 378
Sciences économiques, gestion (4)	34,4	34,8	36,9	37,0	36,6	13,7	35 710
AES	52,0	53,1	53,7	53,1	52,3	24,3	13 930
Arts, lettres, sciences du langage	38,2	39,6	40,1	40,6	41,3	13,4	27 677
Langues	45,3	46,0	47,6	47,8	47,7	18,2	46 263
Sciences humaines et sociales	40,5	41,2	41,8	42,0	42,3	13,6	70 033
Plurilittres, langues, sciences humaines	43,8	37,0	40,1	41,9	41,9	14,5	2 332
Sciences fondamentales et applications	35,1	35,5	35,1	35,2	33,9	11,3	34 714
Sciences de la nature et de la vie	42,8	43,5	43,2	43,4	42,7	12,2	27 887
Plurisciences	37,6	40,6	41,1	38,3	39,6	14,1	7 178
Staps	46,7	46,1	45,7	45,6	45,0	9,9	22 318
Disciplines de santé	31,6	31,8	31,5	31,7	29,1	7,9	42 987
Plurisanté (PACES) (5)	38,7	38,5	38,5	38,7	36,3	11,4	22 353
Médecine, odontologie, pharmacie	26,2	26,7	26,2	26,4	23,9	5,4	20 634
Autres formations	30,0	29,4	28,8	29,7	31,0	8,1	12 125
Total	39,2	39,5	39,9	40,0	39,5	12,5	491 591
dont formations de cursus Licence	42,9	43,2	43,7	43,7	43,4	14,2	366 799
dont formations de cursus Master	31,8	32,0	32,0	32,1	31,4	8,8	124 792

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômes de licence et de master à partir de la rentrée 2014. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Il existe une légère rupture statistique dans les proportions de boursiers.

2. Les données de 2012, antérieures à l'ouverture des Espé, ne sont pas exactement comparables aux années ultérieures. La grande majorité des étudiants des masters enseignement sont en effet depuis 2013 ceux scolarisés dans les Espé.

3. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

4. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES

5. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).

© SIES

2 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	47 683	44,4		
Licence professionnelle	8 729	43,5		
Formations d'ingénieurs			8 744	35,4
Masters enseignement			15 781	43,1
Formations LMD disciplines générales (1)	283 610	43,9	71 810	32,4
Droit, sciences politiques	43 188	40,0	15 190	34,8
Sciences économiques, gestion (2)	24 195	40,5	11 515	30,5
AES	13 544	52,5	386	44,4
Arts, lettres, sciences du langage	22 759	44,9	4 918	30,2
Langues	41 387	49,9	4 876	34,6
Sciences humaines et sociales	61 504	44,8	17 529	35,3
Plurilittres, langues, sciences humaines	1 501	43,5	831	39,3
Sciences fondamentales et applications	26 777	38,3	7 937	24,4
Sciences de la nature et de la vie	21 343	45,9	6 544	34,6
Plurisciences	6 876	40,4	302	27,3
Staps	20 536	45,6	1 782	39,7
Total disciplines de santé	23 406	34,8	19 581	24,3
Plurisanté (PACES) (3)	22 353	36,3		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 053	18,3	19 581	24,3
Autres formations (4)	3 371	72,3	8 876	25,8
Total	366 799	43,4	124 792	31,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).

© SIES

En 2016, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) atteint 49,5 milliards d'euros (Md€), en hausse de 0,6 Md€ par rapport à 2015 (1). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a progressé de 1,0 % en volume entre 2015 et 2016, avec + 1,4 % pour les entreprises et +0,1 % pour les administrations. Les entreprises réalisent 65 % de la DIRD.

Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) consacré à la recherche. Il s'élève à 2,2 % en 2016, avec 1,4 % pour les entreprises et 0,8 % pour les administrations (2).

En 2016, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) s'élève à 53,0 Md€, avec 32,1 Md€ pour les entreprises et 21,0 Md€ pour les administrations. L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,4 %. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations (3). La part des entreprises dans la DNRD représente 60 % en 2016 (1).

La R&D mobilise en France 431 100 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 1,1 % en 2016. Les chercheurs occupent près des deux tiers des emplois de R&D (65 % au sein des administrations et 67 % dans les entreprises).

Précisions

Entreprises - Enquête réalisée auprès de 11 500 entreprises et centres techniques de recherche en France. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,40 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations - Enquête réalisée auprès des organismes ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements

d'enseignement supérieur et de recherche et des institutions sans but lucratif.

Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* (ESR) : 19.05; 19.01; 18.02; 17.11; 17.04.
- *Notes Flash* (ESR) : 19.07; 19.05; 18.19; 18.18; 18.17.
- MESRI-SIES, 2019, *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 12, à paraître.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

Source

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB.

1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros (M€)

	1978	1999	2010 (2)	2011	2012	2013	2014 (3)	2015 (3, 4)	2016 (5)	Évolution (%) (6)
DNRD	5 897	29 885	44 841	46 474	48 537	49 377	52 283	52 607	53 027	0,6
DNRD par les administrations (1)	3 459	13 267	19 172	19 097	19 633	20 252	20 765	20 991	20 969	-0,3
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	27 377	28 904	29 126	31 517	31 616	32 058	1,2
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	57,2	58,9	59,5	59,0	60,3	60,1	60,5	
DIRD	5 743	29 529	43 469	45 112	46 519	47 362	48 927	48 959	49 534	1,0
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 873	16 014	16 261	16 478	16 772	17 794	17 295	17 352	0,1
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	31 665	32 181	1,4
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,0	64,6	64,6	63,6	64,7	65,0	
Part de la DIRD dans le PIB (8) (%)	1,64	2,10	2,18	2,19	2,23	2,24	2,28	2,23	2,22	

► **Champ : France entière.**

1. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

2. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.

3. Changement méthodologique.

4. Résultats définitifs.

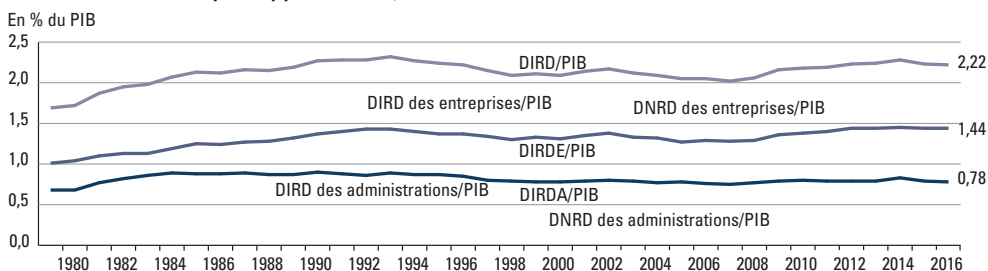
5. Résultats semi-définitifs.

6. Évolution 2015-2016 (en volume en %).

8. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

© SIES

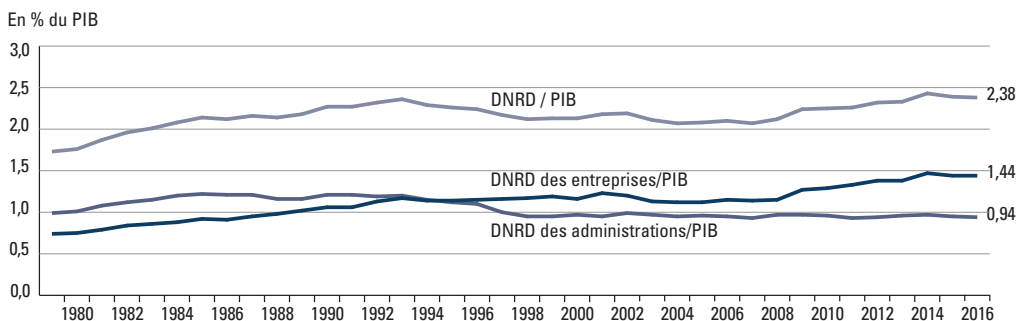
2 Évolution de la DIRD par rapport au PIB, en %



► **Champ : France entière.**

© SIES

3 Évolution du financement par rapport au PIB, en %



► **Champ : France entière.**

© SIES

4 Évolution du personnel de recherche et développement, en ETP

	1993	2010 (5)	2011	2012	2013	2014	2015 (3)	2016 (4)	2016 en %	Évolution en % (5)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	402 492	411 780	416 686	423 903	426 428	431 056	100	1,1
<i>dont total de chercheurs (1)</i>	<i>142 772</i>	<i>243 533</i>	<i>249 247</i>	<i>258 913</i>	<i>265 465</i>	<i>271 772</i>	<i>279 470</i>	<i>284 766</i>	<i>100</i>	<i>1,9</i>
<i>dont chercheurs en %</i>	<i>48</i>	<i>61</i>	<i>62</i>	<i>63</i>	<i>64</i>	<i>64</i>	<i>65</i>			
Personnel total de R&D des entreprises (2)	164 384	235 588	239 111	246 438	249 991	248 145	251 915	255 270	59	1,3
<i>dont chercheurs des entreprises</i>	<i>66 455</i>	<i>143 828</i>	<i>148 439</i>	<i>156 392</i>	<i>161 460</i>	<i>161 744</i>	<i>166 814</i>	<i>170 310</i>	<i>60</i>	<i>2,1</i>
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	163 380	165 342	166 696	175 758	174 514	175 786	41	0,7
<i>dont chercheurs des administrations (1)</i>	<i>76 317</i>	<i>99 705</i>	<i>100 807</i>	<i>102 521</i>	<i>104 005</i>	<i>110 029</i>	<i>112 656</i>	<i>114 456</i>	<i>40</i>	<i>1,6</i>

► **Champ : France entière.**

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

3. Résultats définitifs.

4. Résultats semi-définitifs.

5. Évolution entre 2015 et 2016.

© SIES